

Halocarbures

Halocarbures au Canada

Les halocarbures sont des composés chimiques (comme les chlorofluorocarbures (CFC), les hydrochlorofluorocarbures (HCFC), les hydrofluorocarbures (HFC) et les halons) qui, lorsqu'ils sont libérés dans l'atmosphère, contribuent au réchauffement de la planète.

Certains halocarbures sont des substances appauvrissant la couche d'ozone qui détruisent la couche d'ozone stratosphérique, entravant ainsi la capacité de la Terre à se protéger des rayons ultraviolets nocifs.

Les règlements fédéraux et provinciaux canadiens visent à éliminer progressivement les halocarbures (CFC, HCFC, HFC et halons). Ces règlements régissent également le contrôle des rejets et de l'élimination des halocarbures, ainsi que le recours à une main-d'œuvre qualifiée pour les gérer.

Les halocarbures chez Bell et les conséquences de leur utilisation

Les halocarbures sont utilisés comme réfrigérants dans les systèmes de climatisation et de refroidissement de Bell et comme agents extincteurs dans nos systèmes d'extinction d'incendie. Chez Bell, les halons ont été éliminés progressivement à la mi-2010. Les systèmes d'extinction d'incendie aux halons ont été remplacés par des systèmes de détection précoce de fumée ou par des agents moins nocifs pour l'environnement. Les CFC ont été éliminés progressivement chez Bell au début de 2007 et ont été remplacés par des HCFC et des HFC, qui sont moins nocifs pour l'environnement.

Notre programme des halocarbures a des objectifs

Protéger la couche

Réduire au minimum l'utilisation

Maintenir les systèmes utilisant des halocarbures en conformité avec la réglementation en vigueur

Mettre hors service les équipements utilisant des HCFC dès que possible, conformément aux attentes des régulateurs gouvernementaux

GRI 305-1

SDG 11

Les HCFC, cependant, n'ont été développés que pour servir d'agents de refroidissement de transition. Ils sont maintenant ciblés à l'échelle internationale et sont progressivement éliminés au Canada. Plus précisément, la production de HCFC-22, destiné à servir de réfrigérant, a été interdite au Canada en 2020. Toutes les unités d'affaires de Bell qui possèdent et exploitent des systèmes de climatisation et de refroidissement revoient actuellement leurs plans d'élimination progressive afin de tenir compte de cette interdiction de production.

De plus, en vertu de l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal (2016), les HFC sont maintenant aussi ciblés pour une élimination éventuelle. Toutes les unités d'affaires de Bell qui possèdent et exploitent des systèmes de climatisation et de refroidissement revoient actuellement leurs plans d'élimination progressive afin de prendre également en compte les HFC.

L'engagement de longue date de Bell à l'égard de la gestion des halocarbures a donné lieu à de nombreux progrès au cours de la dernière décennie, notamment :

- Aider à la mise au point d'un système de climatisation qui utilise du CO₂ comprimé comme réfrigérant plutôt que des HCFC.
- Créer des directives pour la mise hors service des systèmes de climatisation et de refroidissement.
- Développer des plans d'élimination progressive alignés sur les recommandations du gouvernement et de l'industrie pour les équipements utilisant des HCFC et des HFC dans toutes les unités d'affaires.
- Mettre en place un processus de notification en cas de fuite d'halocarbures.

Malgré la maintenance de routine préventive et rigoureuse que nous effectuons sur nos équipements, les fuites d'halocarbures sont inévitables en raison de défauts mécaniques et de pannes. En 2021, le nombre de fuites d'halocarbures à Bell a augmenté de 5 % par rapport à 2020. Le volume total des fuites des systèmes de climatisation et d'extinction d'incendie ont représenté 4 825 kg d'halocarbures, soit une diminution de 26 % par rapport au volume ayant fui en 2020. Cela ne représente que 1 % des 680 tonnes d'halocarbures que nous utilisons dans tout le pays.

Bell utilise environ 584 tonnes de réfrigérant dans plus de 14 900 air systèmes de conditionnement et refroidisseurs à travers le pays

Ces systèmes ont en moyenne 15 ans de service

Parmi ceux-ci, environ 67 % utilisent encore du HCFC-22 comme réfrigérant

Bell utilise également environ 50 tonnes de FM-200 (un agent éliminateur de chaleur) dans plus de 950 systèmes d'extinction d'incendie

Pour réduire davantage les fuites et maîtriser tout impact futur, nous effectuons des analyses en profondeur.

	TENDANCE	2021	2020
Poids total utilisé (tonnes)	↓	680 ¹	246
Nombre de fuites	↑	353	335
Volume ayant fui (kg)	↑	4 825	6 559
Proportion du poids total ayant fui	↑	1%	2%

Autres émissions

La portée opérationnelle de Bell s'étend d'un océan à l'autre au Canada, avec des activités commerciales se déroulant dans plus de 5 000 sites. Bien que nous ne suivions pas nos émissions atmosphériques à tous ces endroits, nous nous assurons de suivre le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NOX), les oxydes de soufre (SOX), les composés organiques volatils (COV), les particules (PM), et les émissions totales de particules (TPM) sur nos plus grands sites. Nous mesurons les émissions atmosphériques de ces installations chaque fois qu'un changement dans les opérations se produit et pourrait avoir une incidence sur les niveaux d'émission. Les résultats annuels montrent que nos émissions sont toutes inférieures aux seuils de l'Inventaire national des rejets de polluants. Si nous dépassons les seuils, nous nous assurerons de faire rapport au gouvernement fédéral.

¹ L'augmentation de l'utilisation d'halocarbures de 246 tonnes en 2020 à 680 tonnes en 2021 s'explique principalement par l'expansion des activités de Bell et par l'ajout d'unités commerciales dans le cadre du programme de surveillance des halocarbures, ce qui contribue à une visibilité plus précise de l'utilisation des réfrigérants.

Si cette fiche d'information contient des déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, sur nos perspectives commerciales, plans, objectifs, priorités stratégiques, engagements, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques, ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont l'objet de risques et d'incertitudes et reposent sur des hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Se reporter au plus récent rapport de gestion annuel de BCE Inc., mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels ultérieurs de BCE Inc., pour obtenir plus d'information au sujet de ces risques, incertitudes et hypothèses. Les rapports de gestion de BCE Inc. sont disponibles sur son site web à bce.ca, sur SEDAR à sedar.com et sur EDGAR à sec.gov.